



# Création d'un comité thématique

Nom du Comité : Coda CVM

## Objectif

La Fondation Coda est reconnue au niveau fédéral. Elle est déjà  
présente dans plusieurs institutions académiques telles que Brébeuf, McGill,  
Dawson et plus encore. La mission : réduire le fardeau du cancer à travers le  
Canada.

## Membre

Nom, Prénom	Matricule	Téléphone
<u>Joachim Tschwa Rojay</u> Signataire	<u>2477940</u>	<u>(438) 506-8062</u>
<u>Bailly Leon Elvi</u> Signataire	<u>629441</u>	<u>(438) 525-7268</u>
<u>Duchesneau Sarah</u> Signataire	<u>2481232</u>	<u>(579) 490-8588</u>
<u>Myette Rafael</u>	<u>2491366</u>	<u>(438) 373-4647</u>
<u>Djeddaïet Ritej</u>	<u>2476421</u>	<u>(438) 451-6441</u>
<u>Dupuis Guillaume</u>	<u>6289355</u>	<u>(579) 421-9824</u>
<u>Tremblay Roxane</u>	<u>2490860</u>	<u>(438) 523-2072</u>
<u>Meloche Flavie</u>	<u>6312433</u>	<u>(514) 575-8028</u>

# Qu'est ce qu'un comité thématique ?

## Les comités thématiques:

Ils regroupent au minimum huit étudiants qui travaillent sur un même thème et promeuvent ainsi un même objectif par diverses activités tout en sensibilisant la population étudiante à leur but.

### 1. Assemblée :1<sup>ère</sup> réunion

Pour être valablement créé ou maintenu, tout comité doit, au début de chaque session, organiser une assemblée de concentration, pour les dits comités, ou une réunion pour les comités thématiques.

### 2. Règles, procédures et PV

Cette assemblée ou réunion doit suivre un certain nombre de règles qui sont précisées dans le code des règles et procédures de l'AGECVM et un procès-verbal doit être rédigé et remis au secrétariat de l'Association dans les 72 heures.

### 3. Avis de convocation

De même un avis de convocation d'assemblée de concentration doit être affiché au moins 5 jours avant la date de la réunion avec la date, l'heure, le lieu et la proposition d'ordre du jour (titre 5.4). un calendrier des réunions ou un avis de convocation pour une réunion du comité thématique doit être affiché dans le local du comité.

### 4. Que faire dans ces assemblées, ces réunions?

Au cours de cette assemblée ou réunion, les membres devront approuver le bilan financier de la session précédente, si le comité existait déjà, les prévisions budgétaires de la session en cours selon les activités souhaitées et les trois signataires du compte en banque (que ce soit de nouveaux ou les anciens signataires), élire le bureau exécutif du comité composé au moins de trois membres et adopter toutes propositions concernant les activités et la vie du comité.

### 5. Réunions régulières

Ensuite, chaque comité doit se réunir au moins une fois par mois, à moins de circonstance exceptionnelles pour assurer le suivi des activités du comité et de sa trésorerie.

Chaque comité doit, selon les statuts, remettre en fin de session le bilan financier de la session qui se termine ainsi que des prévisions budgétaires pour la session suivante.

## **Le bilan**

Il doit reprendre les revenus et les dépenses accompagnées des pièces justificatives (quoi de mieux que vos factures), selon une formulation simplifiée :

Ce bilan peut-être aussi plus détaillé, avec, par exemple, des postes budgétaires plus précis, comme un bilan professionnel ...

Un exemple de bilan est disponible à l'AGECVM

## **Le budget**